

Mesdames et messieurs les élus municipaux,
Je vous invite à prendre connaissance du courrier qui a été envoyé aux communes par la coordination associative au sujet des explorations minières sur notre secteur géographique. Il me semble important que les communes veillent à informer et consulter la population sur les enjeux de cette recherche minière.

Nom Prénom

Adresse

Coordination associative :

- Association D'Expression Participative Environnementale Citoyenne Engagée
- Collectif Quicury, prenons soin de notre Territoire.
- Les Amis du patrimoine et de l'environnement
- La Ruche de l'écologie des Monts du Lyonnais

Courriel : coordinationassociative@lilo.org

**COPIE
pour information**

A l'attention des communes citées dans ce courrier
Lettre ouverte en copie aux communes voisines
Le 20 novembre 2024

Objet : Campagne d'exploration minière

Mesdames et messieurs les élus municipaux,

A propos de la campagne d'exploration minière, qui a été engagée sur le périmètre de la formation géologique du sud du Beaujolais et de la Brévenne, douze communes ont été informées et consultées par la préfecture du Rhône au début de l'année 2024. Il s'agit de :

- BAGNOLS
- BESSENAY
- BIBOST
- BRULLIOLES
- BRUSSIEU
- BULLY
- CHATILLON
- CHESY
- LE BREUIL
- SAINT-GERMAIN-NUELLES
- SAINT-JULIEN-SUR-BIBOST
- SAVIGNY

Cet intérêt pour le sous-sol de notre région n'a pas laissé insensibles plusieurs associations locales d'environnement. Elles se sont rassemblées pour partager leurs informations et connaissances sur le sujet afin de rendre plus accessibles et transparentes les intentions de l'État sur ce territoire.

L'une d'entre elles a, même, interpellé les services de la Préfecture au sujet de plusieurs irrégularités, lors de la consultation publique et qui semblaient a priori évidentes.

Vous trouverez ce courrier et la réponse de la préfecture en pièce jointe.

La Préfecture nous répond sans vraiment satisfaire la transparence de l'information à l'égard des habitants des communes concernées. Le courrier précise : *"Bien que le décret ne le rende pas obligatoire, les communes concernées par le périmètre de demande ont également été consultées."*

Pour s'assurer du bon déroulement de la procédure, nos associations souhaiteraient connaître les procès verbaux des conseils municipaux avec leurs délibérations et les avis qui en découlent et que vous avez transmis à la Préfecture.

Nous profitons de ce courrier pour porter à votre connaissance la motion de soutien* aux communes minières rédigée par la commune de Chessy les mines. Elle est à l'initiative de "l'association des communes minières de France". Notre secteur géographique ayant un très lourd passé minier sur plusieurs communes proches de la vallée de la Brévenne, nous vous invitons à délibérer sur cette motion lors d'un prochain conseil municipal.

Notre coordination associative vous consultera au début de l'année prochaine sur les évolutions de cette prospection minière répondant aux intentions de l'État et vous invitera à des réunions d'informations pour partager les connaissances à notre disposition.

Veillez recevoir Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux nos salutations citoyennes.

La coordination associative

(Liste des associations avec adresse postale au verso)

Liste des associations signataires :

- Association D'Expression Participative Environnementale Citoyenne Engagée
184 Allée des Balmes 69210 Eveux

- Collectif Quicury, prenons soin de notre Territoire.
siège social à Sarcey 69490

- Les Amis du patrimoine et de l'environnement
Mairie 69690 Bessenay

- La Ruche de l'écologie des Monts du Lyonnais
Siège social, mairie 69770 Montrottier